

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des assurances sociales approfondi (4DR2142)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

DUPONT Anne-Sylvie, Professeure ordinaire et son assistant(e). En fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

Objectifs:

L'objectif de cet enseignement est de permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances du droit des assurances sociales, de comprendre comment les différentes branches d'assurance s'articulent entre elles (coordination intersystémique), de même que les relations entre les assurances sociales et les autres régimes indemnitaires que sont les assurances privées, le droit de la responsabilité civile ou encore l'aide sociale (coordination extrasystémique). Un dernier objectif est de maîtriser les principales règles européennes et internationales de coordination des régimes nationaux de sécurité sociale.

Contenu:

après un rappel des différents régimes d'assurances sociales, des risques couverts et des prestations, ce cours aborde, sur la base de cas pratiques, les normes de coordination contenues dans la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) pour étudier la manière dont ces différents régimes s'articulent entre eux, matériellement et temporellement. Dans un deuxième temps, toujours en partant de faits inspirés de situations réelles, ce cours permet d'étudier comment les assurances sociales interagissent avec les autres régimes indemnitaires. C'est l'occasion d'enseigner quelques éléments importants en lien avec l'aide sociale et avec les assurances privées. La fin du cours est, toujours en suivant la même méthode, consacrée à l'étude de quelques conventions internationales de coordination, une attention toute particulière étant portée aux règlements européens.

Forme de l'évaluation:

Examen écrit de 2 heures. Les étudiants peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés, ainsi que le matériel complémentaire indiqué durant le cours. Tout autre matériel, en particulier les objets connectés, est interdit.

Documentation:

Les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiants par le biais du portail de cours Moodle.

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra et exercices.